

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2016, à 9 h au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Léonce Tremblay et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser, maire.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

M. Carol Caron a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 05.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Carol Caron a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 16.10.01.01**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour avec la modification suivante : ajouter un point 10.4 Fixation de la date pour l'étude de la demande de dérogation mineure de M. Daniel Raymond et Mme Luce Provencher pour le 408, chemin du Bout-d'en-Bas.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2016

**Résolution numéro 16.10.01.02**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2016 avec modification.

**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis au procès-verbal

- La commande des tables modulaires pour les séances du conseil a été faite auprès d'Ameublements de la Capitale le 5 septembre;
- La commande du véhicule électrique de 14 places a été faite auprès de Spécialités électriques le 5 septembre. Une vérification du véhicule a été faite par Mme Louise Newbury le 23 septembre ;
- M. Gérald Dionne, agent de développement rural, a fait les suivis avec les divers bailleurs de fonds en attente;
- Des avis de promulgation des règlements numéro 157 et 158 concernant les modifications au code d'éthique des élus et des employés ont été affichés au bureau municipal et à la billetterie le 6 septembre;
- L'inspectrice en bâtiment, les demandeurs de permis et le président du CCU ont été informés des décisions du conseil relativement aux demandes de permis de chacun, le 5 septembre;
- Le paiement de la totalité des vacances de Mme Lucille Vien a été fait le 13 septembre;
- Les fournisseurs ont tous été payés.

#### 6. Rapport du Maire

- A assuré le suivi des dossiers durant les vacances du directeur général;
- Participation à une rencontre sur les services d'incendie de la MRC le 8 septembre. A fait part de notre situation en ce qui concerne nos unités d'incendie;
- Participation à la rencontre des maires de la MRC le 15 septembre;
- Participation à l'assemblée publique de consultation sur la mise à jour de la politique familiale le 17 septembre ;
- Participation à une rencontre de l'Union des municipalités du Québec le 21 septembre à Rimouski dans le cadre de la tournée provinciale du président de l'UMQ. Il fut question de l'autonomie des municipalités, du partage des pouvoirs avec le gouvernement provincial et des difficultés rencontrées en matière environnementale avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Le 13 octobre, il y aura une rencontre d'information à Cacouna sur les projets éoliens;
- Le 30 septembre a eu lieu une séance de travail du conseil.

#### 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

#### 8. Première période de questions

Dix personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Le transport touristique : achat d'un second véhicule électrique, les objectifs en matière de transport et le plan d'utilisation.

#### 9. Affaires en cours

##### 9.1 État des projets d'immobilisation

##### 9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

Les réponses aux demandes de renseignements additionnels devraient être transmises d'ici le 30 septembre.

#### 9.1.2 Centre communautaire de l'Île

Une vérification des coûts associés aux demandes de modification est à l'étude. Une visite finale de l'architecte aura lieu dans deux semaines. Une politique sur l'utilisation du sous-sol sera préparée par le directeur général.

#### 9.1.3 École Michaud

L'entrepreneur n'a pas encore donné la date du moment où il viendra faire l'inspection de la toiture concernant l'infiltration possible d'eau.

#### 9.1.4 Amélioration des infrastructures au site de la station du Phare

Concernant l'analyse de la demande pour l'émission du certificat d'autorisation, le ministère du Développement durable, l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques a fait parvenir des demandes d'informations supplémentaires pour l'analyse de la demande.

### 9.2 Service de transport touristique

#### 9.2.1 Achat d'un deuxième véhicule électrique

#### **Résolution numéro 16.10.01.03**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Spécialités électriques pour un véhicule de 14 places ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'autres fournisseurs pour un tel véhicule ;

**CONSIDÉRANT** l'essai routier réalisé par Mme Louise Newbury ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que la municipalité procède à l'achat d'un véhicule électrique de 14 places auprès de Spécialités Électriques au montant de 28 998,99 \$ incluant les taxes et qu'il soit exigé de l'entreprise un ajustement des freins.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.3 Projet d'aménagement d'un parc et de sentiers dans la forêt aux alentours du Blanc

Les travaux d'aménagement ne sont pas complétés.

#### 9.4 Règlement numéro 156 modifiant le règlement de zonage numéro 80-2.1 concernant le traitement des lots dérogatoires dans les bandes de protection riveraine et les dispositions concernant les véhicules de camping

#### **Résolution numéro 16.10.01.04**

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement contient des objets qui sont susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, Que le conseil adopte le règlement numéro 156 modifiant le règlement de zonage numéro 80-2.1 concernant le traitement des lots dérogatoires dans les bandes de protection riveraine et les dispositions concernant les véhicules de camping; Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au dimanche 9 octobre, à 9 h 00 au Centre communautaire de l'Île, 6203, chemin de l'Île.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.5 Contrat de travail de Mme Martine Girard

Un mandat est donné au directeur général pour l'élaboration des tâches à réaliser et la préparation d'un contrat de travail en tenant compte de la proposition contractuelle soumise par Mme Martine Girard.

#### 10. Affaires nouvelles

##### 10.1 Renouvellement du prêt auprès de la Caisse de Vigier et Villeray pour l'achat de la niveleuse

#### **Résolution numéro 16.10.01.05**

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée de M. Charles Méthé, que le conseil renouvelle le prêt auprès de la Caisse populaire de Vigier et Villeray pour l'achat de la niveleuse au taux d'intérêt de 3,17 % pour une durée de 1 an par versements hebdomadaires de 35,36 \$ et que messieurs Léopold Fraser, maire, et Denis Cusson, directeur général, soient mandatés pour signer le contrat au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 10.2 Renouvellement de la cotisation de membre à l'Association touristique régional du Bas-Saint-Laurent

#### **Résolution numéro 16.10.01.06**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que la Municipalité renouvelle sa cotisation comme membre de l'association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent au montant de 312,73 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 10.3 Mise à jour de la programmation TECQ 2014-18

#### **Résolution numéro 16.10.01.07**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de Mme Louise Newbury,

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11. Urbanisme

### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

#### .1 Nom des personnes dont le mandat expire le 1<sup>er</sup> avril 2017

Conformément à l'article 1.3 f) du règlement numéro 39 sur la formation du CCU, le directeur général informe le conseil que les mandats de Mme Brigitte Émond et M. Bruno Vincent comme membre du CCU viennent à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### 11.2 demandes de permis

#### .1 Demande de permis de M. Edgar Fraser pour la construction d'un bâtiment secondaire au 8904, chemin du Bout-d'en-Haut

## **Résolution numéro 16.10.01.08**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-038) de M. Edgar Fraser pour la construction d'un bâtiment secondaire (garage) au 8904, chemin du Bout-d'en-Haut ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a reçu pour étude la demande de permis pour le 8904, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive du CCU;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil accepte la demande de permis de M. Edgar Fraser pour la construction d'un bâtiment secondaire (garage) au 8904, chemin du Bout-d'en-Haut, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

*.2 Demande de permis de M. Jean-François Gosselin pour l'agrandissement de la galerie du bâtiment principal au 5504, chemin de l'Île*

### **Résolution numéro 16.10.01.09**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-040) de M. Jean-François Gosselin pour l'agrandissement de la galerie du bâtiment principal au 5504, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a reçu pour étude la demande de permis pour le 5504, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a déjà fait l'objet d'un permis en 2014 mais qui n'avait pu être réalisé ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil accepte la demande de M. Jean-François Gosselin pour l'agrandissement de la galerie du bâtiment principal au 5504, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

*11.3 Demande de dérogation mineure de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour le 408, chemin du Bout-d'en-Bas*

### **Résolution numéro 16.10.01.10**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond ont déposé le 28 septembre 2016 à l'inspectrice en bâtiment à la MRC de Rivière-du-Loup une demande de dérogation mineure aux dimensions du bâtiment pour la réalisation d'un agrandissement du bâtiment principal au 408, chemin du Bout-d'en-Bas ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 11 du Règlement numéro 48, Règlement sur les dérogations mineures le conseil fixe la date de la séance du conseil où la demande sera discutée ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil fixe au 5 novembre 2016 la date où le conseil discutera de la demande de dérogation mineure de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond.

**Adoptée à l'unanimité**

## 12. Rapport des comités (représentants municipaux)

### 12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

Lors de la rencontre touristique de L'Isle-Verte et de l'Île Verte il a été retenu, entre autres, un projet à développer concernant la Route du Quai, et la mise sur pied d'une table touristique des 2 Isles. Lors de l'assemblée générale de la Corporation, deux nouvelles personnes ont été élues au conseil d'administration, Mme Danielle Pitre et Mme Michèle Giresse.

### 12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Un cocktail est organisé pour souligner le départ de Mme Denise Boucher à la retraite.

### 12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Aucun rapport.

### 12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léonce Tremblay

Il y a eu une rencontre du conseil d'administration de la Corporation de la Culture et des Loisirs le 10 septembre. La prochaine rencontre du conseil d'administration se tiendra le 22 octobre. La Fête de l'automne aura lieu à la Salle Multi du Phare.

Le 9 octobre il y aura une première rencontre du Comité Bibliothèque.

## **Résolution numéro 16.10.01.11**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil demande à Mme Lyne Boyer de poursuivre les services de la bibliothèque pour les prochaines semaines en attendant que le Comité bibliothèque prenne en charge les services.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution numéro 16.10.01.12**

**CONSIDÉRANT QUE** cinq personnes ont fait part de leur intérêt pour être sur le Comité bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QU'**il revient au Conseil de nommer les membres du Comité bibliothèque;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil nomme les personnes suivantes comme membres du Comité Bibliothèque : M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Michèle Giresse, Mme Louise Newbury, Mme Roseline Vaillancourt et Mme Brigitte Vincent.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### *12.5 Affaires familiales et des aînés – Léopold Fraser*

##### **Résolution numéro 16.10.01.13**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que la Municipalité demande au Ministère de la Famille une prolongation de délai pour le dépôt de la mise à jour du plan d'action de la politique familiale afin d'y intégrer la mise à jour du plan d'action de la politique à l'égard des aînés.

### **Adoptée à l'unanimité**

##### **Résolution numéro 16.10.01.14**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que la Municipalité fasse une ouverture de poste de contractuelle pour l'organisation de la mise à jour du plan d'action de la politique à l'égard des aînés.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### *12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron*

Aucun rapport.

#### *12.7 Comité inter-municipal sur la signalisation touristique – Charles Méthé*

Le comité travaille sur un premier concept pour l'affichage sur l'autoroute 20.

#### *12.8 Société du Parc côtier Kiskotuk – Charles Méthé*

##### 12.8.1 Nomination d'un représentant de la Municipalité au conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk

##### **Résolution numéro 16.10.01.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion possible de la Municipalité comme membre de la Société du parc côtier Kiskotuk ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette éventualité la Municipalité doit nommer une personne pour la représenter au conseil d'administration de l'organisme;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil nomme M. Charles Méthé comme représentant de la Municipalité au conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### *12.9 Santé – Léopold Fraser*

Une formation de mise à niveau des premiers répondants aura lieu les 4, 5 et 6 novembre. Deux personnes ont quittés l'équipe des premiers répondants, M. Gilbert Delage et Mme Michèle Dionne.

### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

### 14. Trésorerie

#### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 16.10.01.16**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 22 790,24 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 6 689,38 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

### 15. Deuxième période de questions

Dix personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Les rapports des comités devraient être scindés en deux. Les sujets relevant des responsabilités municipales devraient être traités ailleurs dans l'ordre du jour;
- Achat de supports à manteaux et de tapis pour le Centre communautaire pour les activités s'y tenant l'hiver;
- Service du traversier, y aura-t-il possibilité de prolongement de la saison si la température le permet ?;
- Service du traversier, y aura-t-il un service de navette entre le stationnement du traversier et le stationnement de l'héliport?
- Le plan de travail de la Corporation de développement et de gestion touristique pour la prochaine année et les outils de mesure de l'achalandage touristique;
- La mise-à-jour du panneau d'information sur l'interdiction de faire des feux;
- Les raisons pour lesquelles il est demandé un niveau de scolarité de secondaire pour le poste d'entretien ménager;
- La norme réglementaire concernant la marge de recul à la falaise.

### 16. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 16.10.01.17**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 30.

---

Léopold Fraser, maire

---

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.